



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 12179

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur le suivi des jeunes qui ont fait une tentative de suicide. Le suicide représente la première cause de décès chez les jeunes de 25 à 34 ans, et la deuxième chez ceux de 15 à 24 ans, et il est hélas très fréquent que ces jeunes récidivent, d'autant plus s'ils ne sont pas pris en charge. S'il est très difficile de mettre en place une réelle politique de prévention du suicide, les spécialistes considèrent la prise en charge de ces jeunes qui récidivent fondamentale, pour la connaissance et la compréhension des signes précurseurs du suicide. Cette prise en charge suppose une volonté de créer des lieux adaptés, intermédiaires entre ceux prévus pour des pathologies lourdes et les cabinets de psychiatrie, et de former des personnes capables de comprendre les souffrances de ces jeunes. Elle lui demande quelles solutions il envisage de prendre, pour encadrer les jeunes suicidants, leur permettre de s'exprimer, d'être entendus et compris dans une période sensible de leur vie personnelle.

Texte de la réponse

La montée de la violence et de la délinquance, mais aussi du mal-être, les comportements à risques, de plus en plus fréquents, chez les mineurs, témoignent de la nécessité de faire de l'adolescence et des adolescents une des priorités de la politique de la famille, dans les années à venir. Cette période de la vie reste le parent pauvre des actions menées en la matière. Or les constats alarmants, faits sur les jeunes adultes dans nombre de rapports, ne peuvent se comprendre qu'à la lumière d'une analyse des maux qui traversent cette période charnière de la construction de la personne que constitue l'adolescence. Fort de ce constat, le Président de la République a demandé, en novembre 2002, la veille de la Journée internationale des droits de l'enfant, que soit mise en place une maison de l'adolescence dans chaque département. D'ores et déjà, le ministre délégué à la famille a confié au délégué interministériel à la famille le soin d'organiser une rencontre de l'adolescence, qui se déroulera à l'automne 2003. Les enseignements tirés de cette manifestation permettront de lancer les travaux préparatoires à la conférence de la famille 2004 qui mettra le thème de l'adolescence au centre de sa réflexion. Par ailleurs, il réunira en novembre 2003, à l'occasion de la journée nationale des droits de l'enfant, une conférence européenne rassemblant les ministères européens en charge de la famille, sur le thème de la maltraitance.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12179

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1158

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4543